

Allocution de Hansueli Raggenbass,
président du Conseil de banque,
à la Cérémonie officielle du Centenaire
de la Banque nationale suisse du 22 juin 2007

Allocution de bienvenue

Madame la présidente de la Confédération,
Monsieur le chef du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein,
Mesdames et Messieurs les représentants des Chambres fédérales,
Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements cantonaux,
Messieurs les présidents et gouverneurs de banques centrales amies,
Chers invités de la Suisse et de l'étranger,

Herzlich willkommen zum offiziellen Festakt "100 Jahre Schweizerische Nationalbank"!

Soyez les bienvenus à la Cérémonie officielle du Centenaire de la Banque nationale suisse!

Benvenuti alla Cerimonia per il Centenario della Banca nazionale svizzera!

Welcome to the official ceremony of the 100th anniversary of the Swiss National Bank!

J'ai le plaisir de vous accueillir à l'occasion de l'événement majeur des festivités marquant notre centième anniversaire et je me réjouis de voir le nombre d'illustres personnalités, suisses et étrangères, qui honorent aujourd'hui la Banque nationale suisse de leur présence.

Le 20 juin 1907, il y a donc presque exactement 100 ans, la Banque nationale ouvrait ses guichets à Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Zurich. Notre histoire est celle de la continuité et de la stabilité, mais aussi celle d'inéluctables changements. Elle a été marquée par quelques controverses et de grands défis; mais cette histoire est également celle du succès d'une institution au service de l'économie suisse et, partant, au service de notre pays.

L'entrée en matière musicale – proposée par l'orchestre de la Tonhalle de Zurich sous la direction de Heinz Holliger – nous a plongés dans le mythe suisse: le mythe d'un combat pour la liberté et l'indépendance. L'opéra de Gioacchino Rossini fait du «Guillaume Tell» de Schiller un mythe européen de portée internationale.

Ce n'est pas sur un mythe qu'a été fondée la Banque nationale suisse il y a cent ans. Les différentes allocutions qui vont suivre seront donc consacrées à son passé et à son présent. En ma qualité de président du Conseil de banque, j'aurai l'honneur de vous faire part de quelques réflexions sur la conduite de la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise. Je me réjouis de passer ensuite la parole à Madame Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération, puis à Monsieur Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, qui évoqueront la Banque nationale de leurs points de vue respectifs, suisse et européen.

Avant que Monsieur Jean-Pierre Roth, président de la Direction générale, ne tienne son discours sur la longue politique de stabilité de la Banque nationale, nous entendrons quelques morceaux de musique traditionnelle: des salutations des quatre régions linguistiques de la Suisse spécialement arrangées pour l'événement de ce jour et interprétées par le Schweizer Oktett. Pendant les brefs préparatifs qui se feront sur scène, Heinz Holliger nous présentera ces quatre salutations musicales.

L'orchestre de la Tonhalle de Zurich et son chef Heinz Holliger clôtureront notre cérémonie officielle en interprétant «Pacific 231», une œuvre impressionnante d'Arthur Honegger.

Ce choix de pièces musicales nous montre la voie entre ancrage national et interdépendance internationale, entre passé riche d'histoire, présent caractérisé par la mondialisation et avenir plein de défis. Il en va ainsi non seulement pour la Banque nationale, mais aussi pour notre pays.

La Banque nationale suisse fête aujourd'hui son centième anniversaire avec une grande satisfaction au regard de ce qu'elle a accompli. Pour autant, elle est bien consciente de ne pas appartenir au noble cercle des doyennes parmi les banques centrales. Certaines banques centrales d'Europe ont plus de deux fois l'âge de la nôtre! C'est toutefois surtout ses fondements juridiques qui distinguent la Banque nationale suisse de nombreuses autres banques centrales. Sa particularité tient à sa double nature: à la fois société par actions cotée en bourse et institution chargée d'un mandat public.

La naissance de notre institut a été marquée par un combat passionné entre partisans d'une banque d'Etat et adeptes d'une banque par actions. Tandis que les premiers faisaient des pieds et des mains pour calquer au plus près les deux projets de banque centrale qui avaient été rejetés auparavant, les seconds hésitaient – si l'on en croit le Parlement – sur la forme à adopter: celle d'une «banque cantonale fédérale» ou celle d'une «banque fédérale cantonale». En matière de politique helvétique, la création de la Banque nationale est un modèle du genre. D'ordinaire, de longs et pénibles processus sont nécessaires pour trouver des solutions, mais les compromis adoptés, une fois mis en pratique, se révèlent solides et durables.

Cette constatation nous amène au cœur de mes réflexions: comment gérer un institut qui relève à la fois du droit privé et du droit public? Il y a 100 ans, nul ne parlait encore de gestion d'entreprise ni de *corporate governance* tel que nous l'entendons aujourd'hui. Lors de l'Assemblée générale constituante de la Banque, les exigences en la matière se limitèrent à la description du profil des membres de la direction. Ecoutons le Conseiller fédéral Robert Comtesse: «les hommes – si, à l'époque, on n'évoquait déjà pas la *governance*, je vous laisse imaginer ce qu'il en était des femmes à des postes à responsabilités! – qui seront appelés à diriger la Banque doivent se montrer constamment à la hauteur de la mission que nous sommes sur le point de leur confier en faisant preuve d'intelligence, de compétence, de vigilance et de patriotisme.» L'histoire de la Banque nationale est ainsi liée à maintes grandes personnalités qui ont contribué à son succès. Elles sont chères à nos souvenirs. Certaines sont aujourd'hui présentes parmi nous.

Depuis sa fondation et jusqu'à il y a peu encore, la structure de conduite de la Banque nationale était déterminée par des facteurs régionaux et cantonaux. Au lieu des trois

organes qui régissent traditionnellement une entreprise, le législateur en avait prévu pas moins de sept, à savoir l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil de banque et le Comité de banque, la Commission de contrôle, la Direction générale, les comités locaux et les directions locales. Le Conseil de banque à lui seul comprenait 40 membres, nommés selon des critères essentiellement politiques et régionaux. Les groupements d'intérêts économiques et sociaux les plus importants du pays y étaient représentés.

La complexité, l'interdépendance et l'internationalisation croissantes des tâches ainsi que les attentes et exigences de plus en plus élevées en matière de gestion d'entreprise ont conduit la Banque nationale à renforcer sa *governance* et à moderniser sa structure en profondeur. L'occasion lui en a été donnée par la révision de la loi sur la Banque nationale en 2003. Bien trop important pour assumer efficacement sa fonction de surveillance administrative et mener des discussions approfondies, le Conseil de banque a été nettement réduit. En revanche, ses compétences ont été renforcées. Aujourd'hui, le Conseil de banque est responsable de tout ce qui a trait aux finances et à l'organisation dans l'entreprise Banque nationale. De plus, conformément au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, il a mis en place les quatre comités que je vais décrire maintenant. Le Comité de rémunération établit les principes de la politique en matière de salaires et soumet au Conseil de banque une proposition relative aux salaires des membres de l'équipe dirigeante de la Banque. Le Comité des risques est chargé de l'évaluation et de la surveillance de la gestion des risques et du processus de placement. Le Comité d'audit s'occupe de la comptabilité et des rapports financiers; il veille au respect des lois et des directives prudentielles et vérifie l'efficacité du système de contrôle interne. Le Comité de nomination, enfin, prépare l'élection organisée en cas de vacance au plus haut niveau de la Banque nationale.

La *governance* est en outre devenue plus efficace dans son application. Tout d'abord, la révision interne est nouvellement conçue comme un instrument indépendant de surveillance et de contrôle des activités de la Banque. En tant que telle, elle est subordonnée directement au président du Conseil de banque. Ensuite, l'ancienne Commission de contrôle a été remplacée par un organe de révision externe et indépendant. Enfin, les organes de révision et le Comité d'audit du Conseil de banque

gardent un contact régulier afin d'agir de façon préventive ou le plus rapidement possible sur d'éventuels points faibles. Ces interactions entre diverses instances contribuent grandement à éviter que des risques de réputation ne surviennent et permet à la Direction générale de se consacrer pleinement à la conduite de la politique monétaire.

Cela étant, le principe d'une stricte séparation entre activités de surveillance et activités liées aux tâches de la Banque demeure essentiel. Les trois membres de la Direction générale – et eux seuls – sont chargés de mener la politique monétaire; ils ont toute autorité pour ce faire. Le message de 1894 est très clair à ce sujet: il y est instamment exigé que la direction et l'exécution relèvent toutes deux de la Direction générale, et que soit instaurée à la tête de la Banque nationale une direction la plus forte et la plus indépendante possible, qui fonctionne en symbiose avec l'institution et ne poursuive d'autres intérêts que ceux que cette dernière lui confie. Aujourd'hui également, la Direction générale, en sa qualité d'organe de direction et d'organe exécutif suprême de la Banque nationale, prend les décisions de politique monétaire sur les plans stratégique et opérationnel, statue sur le placement des actifs, répond de l'emploi des différents instruments à sa disposition et, en collaboration avec le Conseil fédéral, remplit diverses tâches relevant de la coopération monétaire internationale.

La Banque nationale suisse est peut-être indépendante en ce qui concerne la politique monétaire, mais elle n'est pas entièrement séparée de l'Etat, au service duquel elle est. C'est pourquoi elle est soumise à une obligation de rendre compte au Conseil fédéral, à l'Assemblée fédérale et au grand public. Cette obligation porte autant sur la politique monétaire que sur la gestion de la Banque en tant qu'entreprise. La Banque nationale doit soumettre son rapport annuel et ses comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral avant de les présenter, pour approbation également, à l'Assemblée générale des actionnaires. Elle garantit ainsi non seulement au Conseil fédéral, mais aussi aux actionnaires et au public, la plus grande transparence quant à ses activités, à sa situation financière et aux résultats de ses placements.

Le renforcement de la *corporate governance* a constitué un élément central de la modernisation de la Banque nationale sur le plan juridique. Celle-ci dispose désormais d'un solide système d'obligations – obligations d'établir des rapports, de procéder à des

contrôles, de fournir des informations – qui assure à la fois la transparence et l'équilibre entre gestion et surveillance au sein de la Banque et dans l'intérêt de tous. Les célèbres *checks and balances* sont chez nous très efficaces. S'il faut davantage qu'une bonne gestion d'entreprise pour assurer le succès de la politique monétaire, elle en est cependant une des conditions les plus importantes.

En tant que président du Conseil de banque, je vous l'affirme en conscience: la Banque nationale suisse peut aborder sans hésitation le deuxième siècle de son existence! Elle est et continuera à être bien gérée, et elle s'efforcera de rester digne du capital le plus précieux qu'elle ait constitué en cent ans: la confiance de la population suisse! Je vous remercie de votre attention.

J'invite maintenant Madame Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération, à prendre la parole.

Allocution de clôture

Nous arrivons à la fin de notre manifestation. C'est le moment idéal pour exprimer les nombreux remerciements dont je suis redevable. Je souhaiterais tout d'abord remercier chaleureusement la présidente de la Confédération, Madame Micheline Calmy-Rey, et le président de la Banque centrale européenne, Monsieur Jean-Claude Trichet, pour leurs discours fort substantiels et empreints de sympathie à l'égard de la Banque. La cérémonie d'aujourd'hui est aussi l'occasion de remercier, au nom de notre institut, tous nos partenaires de la politique, des cantons, des milieux économiques, financiers et bancaires, des médias, des universités ainsi que des autres cercles qui nous sont proches. J'adresse un remerciement tout particulier aux représentants de nos banques centrales amies pour l'excellente collaboration que nous entretenons et l'esprit de concorde qui nous unit. Je souhaite également exprimer ma gratitude à l'ensemble de la population suisse pour la confiance qu'elle veut bien nous témoigner et nous renouveler. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements les plus vifs à la Direction générale et aux collaborateurs de la Banque nationale pour leur grand engagement.

Avant de passer à l'apéritif et – pour nos invités – au banquet, nous allons maintenant entendre un dernier morceau de musique, «Pacific 231», célèbre mouvement symphonique

d'Arthur Honegger. Cette œuvre est dédiée à l'une des plus anciennes merveilles de la technique, la locomotive à vapeur. Comme le dira le compositeur lui-même, elle est «l'évocation d'une image visuelle par une combinaison sonore». Puissent la vigueur, l'énergie et le dynamisme qu'elle exprime imprégner l'histoire future de la Banque nationale.

En matière de politique monétaire aussi bien que dans la mise en place de l'institution qui en a la charge, il convient de trouver le bon équilibre entre modernité et tradition, changement et stabilité, accélération et ralentissement, afin de conserver toute son actualité au *ceterum censeo* de Johann Hirter, le premier président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse: «L'objectif de l'institut dont nous devons sauvegarder les intérêts doit transparaître dans toutes les décisions et mesures de nos autorités; cet objectif est de servir l'intérêt général du pays et de renforcer et d'honorer l'indépendance et la réputation de la Confédération helvétique sur le plan économique.»

Meine Damen und Herren

Ich danke Ihnen herzlich für Ihre Teilnahme am heutigen Festakt und wünsche Ihnen weiterhin alles Gute im Jubiläumsjahr der Schweizerischen Nationalbank.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie vivement d'avoir pris part à la cérémonie de ce jour et vous adresse mes vœux les meilleurs en cette année du Centenaire de la Banque nationale suisse.

Signore e Signori,

Vi ringrazio d'aver partecipato all'odierna cerimonia e Vi presento i miei migliori auguri per quest'anno in cui festeggiamo il centenario della Banca nazionale svizzera.

Ladies and Gentlemen

I would like to thank you most sincerely for taking part in today's official ceremony and wish you all the very best in the Swiss National Bank's centenary year.